



Québec, le 14 mars 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition déposée à l'Assemblée nationale concernant la Garderie de la Gare, située dans la région de Laval

Cher collègue,

Le 2 février dernier, le député de Vimont déposait une pétition à l'Assemblée nationale concernant la Garderie de la Gare, une garderie non subventionnée qui est située dans la région de Laval.

Il importe de rappeler que depuis plus de trois ans, notre gouvernement mobilise tous les leviers nécessaires à compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance dont on souligne cette année le 25^e anniversaire. Nous croyons fermement que chaque enfant mérite une place de qualité.

Ainsi, devant la situation de la Garderie de la Gare, aucun compromis n'a été fait quant au maintien des services de garde dont bénéficient les parents concernés.

Le 26 janvier dernier, le CPE Logis Ciel a été autorisé à développer un projet de nouvelle installation de 74 places dans le cadre d'un appel de projets en continu. Il faut noter que les locaux de la nouvelle installation seront ceux de la Garderie de la Gare.

En terminant, je tiens à rassurer le député qu'une solution a été trouvée rapidement et qu'elle permettra de répondre aux besoins sur le terrain. Il sera également à même de constater que l'efficacité est au cœur des valeurs de notre gouvernement.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mathieu Lacombe